n'ont montré aucune émotion et n'ont témoigné aucun repentir.

Nous ne pouvons aujourd'hui que rendre compte de ce que nous avons vu et appris ; l'enquête ouverte par le parquet se poursuit, elle rétablira le drame dans toutes ses parties et distribuera les responsabilités.

En ce moment une perquisition est faite au domicile des époux Delsaux ; elle établira sans doute la provenance des taches de sang fraîchement lavées que l'on a remarqué sur le plancher et quelques meubles de la chambre où l'on suppose que le crime a été commis ; d'autre part, les entrailles et le cerveau de l'enfant ont été confiés par M. le juge d'instruction à l'examen d'un chimiste expert qui indiquera la cause occasionnelle de la mort ; enfin les époux Delsaux, devant tant de preuves accumulées à leur charge, finiront bien par renoncer à leur système de dénégations.

Il est d'ailleurs une parole prononcée par la femme Delsaux et qui a, dans cette affaire, une grande signification : « Cet enfant était à moi, a-t-elle dit à un agent de l'autorité, je pouvais le battre et même le tuer si cela me faisait plaisir. »

Nous donnerons demain de nouveaux détails sur cette affaire.

Au dernier moment, nous connaissons le verdict des docteurs Ronnaux et Boucly qui ont pratiqué l'autopsie du cadavre ; cet enfant serait mort d'une *« hémorrhagie sanguine produite par les coups qu'il a reçus.»*

L'analyse des entrailles fera connaître s'il y a eu empoisonnement ou non. J. B.

(Emancipateur)

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 janvier — Cyrille Carpentier, rue des Charpentiers, cour Leclercq. — Julien Lamarque, rue Turgot, cour Hus, 1. — Alexandre Vanbelle, rue Turgot, maison Deschamps, 1. — François Fleurquin, rue Bernard, estaminet Léon Dubus. — Emile Guévar, rue de Beaurepaire, maison Delplanque, 3. — Julie Hugue, au fort Mulliez, maison Salembier, 26. — Amand Leenaert, rue des Filatures, 41. — Louise Vandekerckhove, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 janvier. — Henri Dupont, 2 mois, rue de l'Avocat, 36. — Jules Delbar, 2 mois, rue de Naples, cour Marck, 4. — Xavier Dufermont, 62 ans, tisserand, rue de la Perche, cour Cornille, 15. — Emile Picke, 3 mois, rue de France, maison Lampe. — Victoria Delbecq, 18 ans, doubleu e, rue Vaucanson, 32. — Elodie Duponchelle, 13 jours, rue Wagram, Cul-de-Four. — Aline Desumeur, 1 an, rue des Anges, 18. — Elise Lerouge, 11 mois, rue de Denain, 12. — Philippe Lagache, 56 ans, cabaretier, rue du Tilleul, 108 — Remy Laporte, 3 ans, rue de l'Epeule, 33. — Armand Tettelin, 3 ans, rue de Soubise, cour Browaeys, 36.

MARIAGE du 13. — Napoléon Carpentier, 45 ans, teinturier, et Désirée Deberghes, 53 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 13 janvier. — Hélène Debruyckere, Croix-Rouge. — Elise Franchomme, Blanche Porte. — Victor Desrousseaux, Rue des Masurel. — Albert Cormaut, rue de la Cloche. — Daniel Fremaux, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 13 janvier. — Gabrielle Leclercq, 4 mois, rue de Roubaix. — Louis Dessauvages, 19 ans et 10 mois, Flocon. — Auguste Debruyne, 29 ans et 4 mois, Hôpital civil. — Rosalie Bonte, 37 ans 4 mois, épouse de Léopold Candaele, Hopital civil. — Camille Martin, 1 mois, rue des 5 Voies. — Louis Busac, 79 ans et 6 mois, veuf de Marie Vienne, Hospice général.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille REQUILLART-DUTHOIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Eugénie-Appoline-Adelaïde REQUILLART, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1880, à l'âge de 12 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 16 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 5.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEFONTAINE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-François-Xavier-Marie-Joseph DELANNOY, décédé à Santes, le 14 janvier 1880, à l'âge de 43 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 17 courant, à 11 heures, en l'église de Santes. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures et demie. — L'OBIT SOLENNEL sera célébré dans ladite église, le lundi 16 février, à onze heures. 2062 2

FAITS DIVERS

— Mme veuve Herbelin, la mère de l'interne de l'hôpital Ste Eugénie que l'on enterrait il y a quelques jours, est atteinte de la maladie qui a emporté son fils.

M. le docteur Leloug, un ami intime de M. Herbelin, soigne au péril de ses jours, et malgré le triste exemple qu'il a eu sous les yeux, la mère de son ancien confrère.

— LE GLACIER DE LA LOIRE. — Nous recevons de Saumur les détails suivants sur le glacier en amont de Saumur, glacier qui s'étend jusqu'au delà de Villebernier, un peu au-dessous de Montsoreau, c'est-à-dire du confluent de la Vienne et de la Loire.

Le refroidissement de la température et la baisse de la Loire, qui ne marque plus, au pont de Saumur, que 4m 70, éloigne pour quelque temps la solution de la terrible débâcle qui menace.

L'immense glacier se solidifie tous les jours et ne représente plus qu'un seul bloc, d'une épaisseur de cinq à six mètres, sur une étendue de huit kilomètres.

Grâce au travail des pontonniers, l'île de Souzay est complètement évacuée, dit l'*Echo saumurois* ; il ne reste plus un seul habitant ni un seul animal. Tout a été ramené à terre, à Souzay, et non sans grandes difficultés. Il était temps, et l'on s'explique bien les cris de détresse des insulaires. Cette île renferme sept fermes ; la plupart étaient séparées les unes des autres par des courants rapides, et dans deux le pain a fait défaut, les fours étant submergés; des petits enfants ont souffert de ce manque de nourriture.

Trente pontonniers sont détachés à Villebrenier. A un kilomètre en aval de ce bourg ils ont été occupés à établir une batterie de pieux qu'ils ont enveloppés de fascines et remplis de terre pour protéger la levée contre un torrent que s'est creusé la Loire, en tête de l'île du Saule, et qui vient heurter la chaussée en ce point.

Partout les mesures sont prises pour empêcher l'eau de pénétrer sur la levée.

On porte à plus de 15,000 le nombre de curieux, tant de Saumur que des environs, amenés par les trains de Tours et d'Angers, qui sont venus voir la mer de glace comprise entre Gaure et Villebernier

Plusieurs photographes ont déjà pris des clichés en divers endroits de ce phénomène, pour en perpétuer le souvenir. Il présente en effet les aspects les plus curieux. Au milieu d'aiguilles blanches, jaunes et mates, s'élèvent d'autres cristaux d'un bleu azuré le plus pur et le plus transparent.

A quoi tiennent ces changements ? Pour les uns, les glaces azurées proviennent des eaux de la Vienne ; pour les autres, elles seraient dues à celles de la Loire, mais elles devraient cette transparence à leur formation dans l'eau calme. Pour tous les habitants du pays, les glaces de la Vienne sont plus dures et plus cassantes que celles de la Loire.

Depuis le 8 janvier, le thermomètre se tient constamment entre 2 et 6 degrés au-dessous de zéro ; aussi la glace se forme-t-elle en Loire.

A Saumur, on ne voit paraître et descendre qu'une glace légère et friable, en formation à quelques kilomètres seulement de nous ; mais il paraît que la haute Loire charrie de nouveau des glaçons assez forts que l'eau amène à la tête de notre banc de Gaure, à Montsoreau. On craint qu'ils ne viennent obstruer le chenal que le courant s'est formé dans la mer de glace sur le bras gauche, depuis Montsoreau jusqu'à Dampierre, et qui facilite l'écoulement de l'eau au-dessous de Saumur.

On télégraphie de Saumur, 14 janvier, 11 heures :

» Je viens de visiter les rives de la Loire en amont de Saumur jusqu'à Gaure. Le spectacle que présente le fleuve est vraiment extraordinaire et d'un pittoresque stupéfiant.

» A partir des dernières maisons de Saumur, le fleuve est complètement pris sur toute sa largeur, très considérable à cet endroit. Il ressemble à une véritable mer de glace et rappelle celle de la Suisse d'une manière frappante.

» Les glaçons de dimensions cyclopéennes sont groupés dans un désordre chaotiques. Il y a des montagnes et des vallons répandus partout.

» A partir de Varennes, la glace atteint à certains endroits jusqu'à trente-cinq pieds d'épaisseur. A Villebernier, les glaçons s'étendent sans solution de continuité sur une largeur de plus de 1 kilomètre. L'île de Sauzay, qui était habitée par de nombreux fermiers, a dû être évacuée avant-hier en présence de l'imminence d'une catastrophe. Les pontonniers ont dû établir un pont de bateaux sur la glace pour permettre l'évacuation des nombreux bestiaux.

» L'étendue de la mer de glace n'est pas moindre de 11 kilomètres et s'étend jusqu'à Gaure où l'aspect du fleuve et particulièrement terrifiant.

» Quelques paysans ne voulaient point déménager ; on a dû les y contraindre.

»Ce matin, 150 nouveaux pontonniers sont arrivés d'Angers pour les travaux de sauvetage.

» Ils vont tenter de pratiquer, entre Sauzay et Dampierre, une profonde tranchée pour établir un courant d'eau.

» Une équipe de sauveteurs de la Seine, sous la conduite d'un capitaine, est arrivée pour opérer les sauvetages nécessaires et prêter leur précieux concours en cas de catastrophe. »

« Saumur, 14 janvier, 1 heure.

» Ce matin à neuf heures sont arrivés de Bourges six élèves de l'école pyrotechnique commandés par un officier.

» Ils viennent assister aux expériences de dynamite, qui ont lieu sur une grande échelle, depuis hier, aux environs de Montsoreau.

» Sont arrivés également hier, dans la journée : MM. Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire ; le général de Barrabe, du génie, envoyé par M. le ministre de la guerre.

» Hier soir, une réunion a été tenue à la mairie, à laquelle ont assisté toutes les autorités du département, M. Lorieux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de Maine-et-Loire, et les délégués du ministre des travaux publics, MM. Rousseau, ingénieur en chef de la navigation et Cherry, inspecteur général des ponts-et-chaussées, pour se concerter sur les mesures à prendre pour parer à une catastrophe.

» On aurait définitivement décidé l'établissement d'un canal sur la rive gauche entre les glaces, canal auquel on travaille déjà depuis hier.

» Toutes les tentatives pour rompre la banquise au moyen du canon ont produit des résultats peu importants. On a dû y renoncer.

» L'équipe des sauveteurs de la Seine arrivée hier est dirigée par M. le commandant de Narde.»

—LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE HATTON-GARDEN. — Voici quelques détails fournis par le *Times* sur une tentative d'assassinat dans l'église Saint-Pierre-Hatton Garden à Londres.

Cette église, plus connue sous le nom d'église italienne, avait été décorée à l'occasion des fêtes de Noël et de l'Epiphanie et des préparatifs qui avaient été faits en vue de la visite du cardinal Manning, attendu dimanche après vêpres.

Samedi la messe de dix heures était dite par le père Bakanowski, prêtre polonais, chapelain des Polonais de Londres, et ayant la disposition de l'église pour ses exercices religieux. Au moment de l'élévation de l'hostie, un coup de pistolet fut tiré sur lui, et le servant qui l'assistait s'enfuit dans la sacristie, dont il ferma la porte derrière lui, empêchant ainsi le prêtre d'entrer.

Là, le meurtrier tira encore deux coups de pistolet qui, comme le premier, ne portèrent pas et dont les projectiles se logèrent dans la porte de la sacristie.

Le prêtre chercha un refuge derrière l'autel, où l'assassin le suivit. Le prêtre réussit néanmoins à gagner le devant de l'église et à s'enfuir, non pas sans qu'on eût encore tiré deux coups de feu sur lui. Voyant ses efforts infructueux, le forcené prit un des chandeliers de l'autel, qu'il brisa contre le pavé, Il chercha ensuite à forcer la porte du tabernacle, qu'il arracha malgré sa solidité; en un clin d'œil tout le sol était jonché de débris.

M. Arkall, prêtre résidant au presbytère, accourut au bruit des détonations, fut encore l'objet d'une tentative d'assassinat, mais il réussit à s'emparer du criminel et à lui arracher son revolver. Le forcené essaya alors de tuer le prêtre à coups de couteau, mais il fut maintenu à l'aide de la gouvernante, qui eut les mains blessées. Enfin la police arriva, et arrêta le misérable, un Allemand, nommé Alex. Schossa. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

— Un journal magyare publie un feuilleton qui a pour titre : *Traki par un cadavre.* Le titre est alléchant ; mais ce qui est plus curieux encore, c'est l'avertissement placé en bas de la première colonne, précédé d'un astérique et digne à coup sûr d'une feuille yankee.

Lisez, et vous serez édifiés :

« L'humanité nous fait un devoir de prévenir nos lecteurs que ce roman a occasionné, lors de sa première publication en Angleterre, de nombreux cas de folie et de monomanie, des suicides, des prises de voile et quelques maladies nerveuses. »

Drôle de réclame, et pas si naïve qu'elle en a l'air.

— M. Ch. Huché de Cintré, sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie de marine, a été trouvé mort dans sa chambre à Mourmelon-le-Grand (camp de Châlons), la tête traversée par trois balles de revolver.

On attribue ce suicide, dit le *Courrier de la Champagne*, au désespoir d'avoir été pourvu d'un conseil judiciaire.

— Le sieur Odeau-Janvier, journalier, vient de mourir à Sargé, canton de Mondoubleau (Maine-et-Loire), âgé de 100 ans et 5 mois ; il était né à Savigny le 5 juillet 1779.

— On lit dans le *Journal de Belfort* :

« Le Lion de Belfort a été définitivement débarrassé des échafaudages qui avaient servi à son achèvement par les ouvriers sculpteurs venus de Paris sous la direction de M. Bartholdi. On peut juger maintenant de l'effet produit par ce monument colossal, dont on a tant parlé et dont l'exécution a duré près de huit années.

» Ce monument se trouve placé devant le front du rocher sur lequel est édifiée la forteresse qui porte le nom de Château et qui domine du haut de la ville et les environs.

» Le Lion n'est pas sculpté dans le roc même, comme l'est celui de Lucerne, mais placé en relief plein sur une plate-forme construite à ce effet contre le rocher. Il est en pierre de taille désignée sous le nom de grès vogien, dont la couleur rougeâtre semble moins favorable aux ouvrages de sculpture que la couleur blanche du calcaire jurassique ; les blocs en sont rapportés et unis au moyen d'un ciment, et cet ajustage a dû augmenter de beaucoup la difficulté de l'exécution.

» La mise en vue du monument par l'enlèvement des échafauds a permis au public d'émettre son opinion sur l'œuvre de l'artiste, et sur l'impression produite par le gigantesque Lion personnifiant la résistance de la place de guerre aux efforts de ses assiégeants. »

— Dans la journée d'hier, les recherches des victimes de la catastrophe du pont du Tay ont recommencé dès le matin ; mais on n'avait retrouvé avant-midi qu'un seul corps, celui d'un jeune homme de Dundée, nommé Weitch.

Dans l'après-midi, on a retrouvé le corps de David Macbeath, garde-frein du train perdu, ainsi que celui de Georges Ness, employé de la Compagnie.

Le nombre des curieux diminue sensiblement, à cause du froid qui est très-vif. On a enterré hier trois victimes de la catastrophe ; il n'en reste plus qu'une à la Morgue.

— D'après des nouvelles reçues de Zanzibar par le télégraphe, les missionnaires qui se dirigent vers l'intérieur de l'Afrique sont en bonne santé ; ils ont traversé sans accident l'Ougogo.

On nous écrit de Paris 14 janvier.

— La soirée d'hier a été de tous points semblable à celle du 1er janvier 1875, que les Parisiens n'ont pas oubliée. — Des neuf heures le verglas s'est mis à tomber avec intensité, et à dix heures, les rues de Paris étaient déjà impraticables. A dix heures et demie les omnibus cessaient leur service, et les fiacres, de leur côté, ne pouvaient plus avancer. Sur les boulevards extérieurs les tramways restaient en détresse et les autres véhicules montaient sur les contre allées. Quand aux piétons, il leur était impossible de marcher sur les trottoirs, et bientôt sur les chaussées, on voyait des « files indiennes » se former. Les intrépides avaient enveloppé leurs chaussures au moyen de mouchoirs, de chaussettes, etc., mais un grand nombre de personnes sont restées jusqu'à ce matin dans les maisons où elles se trouvaient en soirée, ont couché dans des hôtels. On peut évaluer à plus de deux mille nombre des voitures, omnibus ou autres qui sont restées en détresse pendant une partie de la nuit sur la voie publique.

« Aujourd'hui la compagnie des omnibus a repris son service régulier, mais en augmentant tous ses attelages ; les voitures-tramways sont attelés à quatre chevaux et les voitures ordinaires à trois chevaux. »

NOUVELLES DU MATIN

L'UNION RÉPUBLICAINE

Paris, 14 janvier 6 h. soir.

L'Union Républicaine a décidé qu'elle porterait comme questeur M. Mahy et comme secrétaires MM. Jean David et Marcelin Pelet.

RÉUNION DES GROUPES DE GAUCHE

Les différents groupes de la majorité de la Chambre sont réunis en ce moment.

Ils examinent les questions qui sont à l'ordre du jour.

L'AUMONERIE MILITAIRE

Paris, 14 janvier, 7 h. soir.

La Commission a entendu le général Farre, qui accepte toute la proposition, même la partie ayant rapport aux pénitenciers. Il ne fait exception que pour les hôpitaux militaires, dont il désire voir conserver les aumôniers jusqu'à nouvel ordre.

DÉSERTEURS ET INSOUMIS

Paris, 14 janvier, 8 h. s.

M. Marcel Barthe a lu aujourd'hui à la commission de la Chambre son rapport sur le projet d'amnistie des déserteurs et insoumis.

La commission approuve le rapport qui sera déposé demain sur le bureau de la Chambre.

CONVERSION DE LA RENTE

Le *National* dit que le lendemain de la nomination de M. Magnin comme ministre des finances, M. Gambetta a discuter avec lui l'opportunité de la conversion de la rente.

M. Gambetta a convaincu M. Magnin des inconvénients que présenterait en ce moment cette mesure et a obtenu du ministre l'engagement de résister à toute pression à cet égard.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret constituant en direction le service du cabinet du ministre des travaux publics ainsi que les services administratifs qui y sont rattachés, et portant que le chef du cabinet remplira les fonctions et aura rang de directeur.

Décret rapportant le décret qui avait autorisé une caisse d'épargne à Rougemont-le-Château (territoire de Belfort).

Arrêté nommant le sous-chef du cabinet et secrétariat du ministre des affaires étrangères.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Langogne (Lozère).

Exequatur.

A la réunion de mercredi prochain, M. Albert Joly interpellera le bureau de la gauche sur son attitude envers les autres groupes de la majorité.

Selon M. Joly et ses amis, le groupe de la gauche, auquel ils appartiennent, manquerait un peu trop souvent d'esprit politique.

Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance, plusieurs incidents auront lieu, à propos du procès-verbal.

M. Peulevey, entre autres, doit s'élever contre l'élection des vice-présidents qui a eu lieu, affirme-t-il, contrairement aux engagements pris dans la réunion des bureaux des gauches.

Les bureaux des quatre groupes de gauches se sont réunis hier soir, à cinq heures, au Palais-Bourbon.

Après une discussion assez longue, la majorité de la réunion a décidé qu'en remplacement de MM. Camille Sée, René Brice et Ménard-Dorian, secrétaires sortants par suite du roulement en vigueur depuis deux ans, on proposerait MM. Freminet, Marcellin-Pellet et Crozet-Fourneyran.

Les secrétaires de la Chambre seraient alors MM. Louis Legrand et Fréminet, de la gauche ; Jean David et Marcellin-Pellet, de l'Union ; Crozet-Fourneyran, de l'extrême gauche ; Drumel, du centre gauche ; Le Gonidec et de Valfons, de la droite.

Le centre gauche perdrait un siège au profit de l'extrême gauche.

Les délégués du centre gauche et de l'extrême gauche, n'ayant pas obtenu satisfaction pour leurs réclamations (puisque l'un de ces groupes voit sa représentation diminuée et que l'autre voudrait avoir deux de ses membres dans le bureau), ont déclaré qu'ils réservaient leur liberté d'action.

La discussion sur le choix des questeurs a été ajournée.

Assistaient à la réunion pour le centre gauche : MM. Philippoteaux et Renault-Morlière. — Pour la gauche républicaine : MM. Bernard-Lavergne, Devès, Camille Sée, Freminet, Noël Parfait et Hémon. — Pour l'Union MM. Spuller, Brisson, Varambon, Baihant, Labuze et Dréo. — Pour l'extrême-gauche : MM. Lockroy, Marcou, Rattier et Ménard Dorian.

Le *Voltaire* dément formellement que M. Gambetta ait songé un seul instant à ne point accepter les fonctions présidentielles. Ce journal ajoute qu'en prenant possession du fauteuil, M. Gambetta ne fera pas de discours ; il se bornera à remercier la Chambre et il le fera avec sa bonne humeur habituelle. »

Dans le conseil des ministres de ce matin, on s'occupera encore des réformes dans la magistrature et des changements à opérer dans le ministère des finances. Il ne sera plus question de la déclaration ministérielle dont les termes ont été arrêtés dans les séances précédentes.

Le premier numéro du journal la *Justice* a paru ce matin. L'article de tête contient l'exposé des doctrines que ce nouvel organe défendra. « Nous réclamons, dit-il, une politique largement populaire, l'égalité même dans l'amnistie des réformes nettes et de libertés entières. »

Aujourd'hui doit paraître au *Journal officiel* un mouvement assez considérable dans le haut personnel central de l'administration des finances. Ce mouvement entièrement distinct de celui des receveurs généraux et particuliers, portera sur des directeurs, sous-directeurs, chefs de division et de bureau.

Le *Gaulois* annonce la nomination de M. le général Fabre au poste de sous-chef d'état-major général, au ministère de la guerre.

La Commission du Tarif des Douanes

La Commission du tarif général des Douanes s'est réunie à deux heures et demie, sous la présidence de M. Malézieux. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce assistait à la séance pour faire connaître l'opinion du Gouvernement sur le tarif rédigé par la Commission.

Le ministre a dit qu'il ne pouvait donner son assentiment avant d'avoir pris une connaissance complète des rapports de la commission et dont la moitie environ, c'est à-dire une trentaine, n'ont été distribués qu'hier. Il a néanmoins déclaré que la politique générale du Cabinet était le maintien du *statu quo* en matière de droits de douane.

Passant à l'examen de certains articles, le ministe a opposé aux modifications apportées par la Commission au projet du Gouvernement, certaines difficultés qui surgiraient dans l'application. En ce qui touche plus particulièrement les fils de coton retors et les fils câblés, il reconnaît que le travail de la Commission a redressé certaines erreurs commises lors des traités de 1860. Le droit voté par la Commission sur les peaux brutes est considéré par le ministre comme de nature a porter atteinte aux intérêts de l'industrie; il repousse également l'idée d'un droit sur les laines que la Commission, d'ailleurs, n'a pas adopté.

Sur la question des cérérales, et nottamment celle du maïs et de l'avoine pour lesquels la Commission, a admis le principe d'un droit de 1 fr. 50 par 100 kilos, le ministre a déclaré qu'il avait là un préjudice causé à l'élève des chevaux dans l'alimentation desquels l'usage du maïs pénètre chaque jour davantage.

Quant aux bestiaux, le ministre s'est déclaré partisan du droit actuel et adversaire de tout relèvement. Il croit cependant qu'on doit laisser les bestiaux et les céréales en dehors des traités de commerce, mais sans avoir pour cela la pensée de surélever, à un moment donné, les droits sur ces produits.

Après la déclaration du ministre, une conversation générale s'est engagée sur l'état de notre régime économique avec les divers pays.

Au point de vue de la discussion qu'on croit toujours devoir s'ouvrir lundi prochain, M. le ministre a dit qu'il interviendrait pour une déclaration générale.

Voilà, en quelques lignes, le résumé de cette importante séance qui avait réuni la plus grande partie des membres de la commission.

Le jour de la prochaine séance n'a pas été fixé, la commission ayant laissé à son président le soin d'en choisir la date.

Petite Bourse du 14 janvier.

5 0/0 116.47, 46. — Banq. Ott. 529,37. — Egyptiennes, 280 280,62 280.—Hongrois 84 1/8. — Oriental 59 1/2.

Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

Italie

Rome, 14 janvier, soir.

Sénat. — MM. Cambray-Digny, Bon compagni et Canizzaro combattent le projet d'abolition du droit de mouture et appuient la proposition d'ajournement.

Castiglione-delle-Stiviere, 14 janvier.

Ce matin, à l'ossuaire de Solférino, une messe a été célébrée pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III, en présence des autorités locales et d'une assistance nombreuse.

Naples, 14 janvier, soir.

Cette nuit, l'éruption du Vésuve augmente d'intensité. Les laves descendent le long de la côte Nord-Ouest du cône.

Le mariage de Garibaldi

Rome, 14 janvier.

La Cour d'appel de Rome a prononcé aujourd'hui une sentence annulant le mariage de Garibaldi avec la comtesse Joséphine Raimondi.

Angleterre

Dublin, 14 janvier, soir.

Le procès intenté à Brennan, Davitt, Daly et Killen pour langage séditieux, commencera vendredi à la cour du banc de la Reine.

Allemagne

Berlin, 14 janvier.

La *Gazette de la Croix*, parlant de la nouvelle d'après laquelle le gouvernement aurait répondu d'une manière affirmative au gouvernement français, qui lui aurait demandé si le choix de M. Challemel-Lacour comme successeur de M. le comte de St-Vallier serait bien accueilli par l'Empereur d'Allemagne, dit qu'aucune question de ce genre n'a été adressée jusqu'à présent au gouvernement allemand.

Berlin, 14 janvier.

Répondant au récent article du journal romain l'*Aurora*, dans lequel il était dit que le résultat des négociations entamées entre le gouvernement prussien et la Curie dépendait uniquement du prince de Bismarck, la *Correspondance provinciale* de Berlin publie les déclarations suivantes :

» Les lois de la Prusse en matière politique ecclésiastique ont été présentées et défendues dans les Chambres par le ministre des cultes, d'accord avec tous les membres du Cabinet, et en vertu de l'autorisation donnée par le Roi. Ce n'est que par cette même voie que l'on pourra, le cas échéant, donner plus de développement aux lois en question de savoir s'il y a lieu de tenir compte de ces réclamations, et de proposer des mesures, d'abord au ministère, puis aux Chambres, après avoir demandé l'assentiment du souverain, cette tâche incombe au ministre des cultes lui-même. La législation ecclésiastique de la Prusse est en effet une des branches de la politique intérieure de cet Etat, et c'est le ministre des cultes qui est chargé, en première ligne, des travaux à accomplir sur ce terrain. On se donne donc une peine inutile en cherchant à faire croire que le chancelier de l'Empire allemand est le seul où le principal fonctionnaire chargé d'une responsabilité qui incombe essentiellement à d'autres personnes. L'argumentation à laquelle nous faisons allusion semble reposer sur une ignorance singulière ou peut-être feinte de l'organisation gouvernementale de la Prusse. Le prince de Bismarck dirige la politique de l'Empire allemand; les affaires qui se rattachent à la politique intérieure de Prusse ne rentrent dans ses attributions qu'en tant qu'il partage, comme président du Conseil des ministres, la responsabilité de ses collègues du Cabinet prussien, en ce qui concerne les mesures gouvernementales prises avec son assentiment. »

Wiesbade, 14 janvier

Le duc Frédéric-Christian-Auguste de Slesvig-Holstein-Augustenbourg a succombé ici, aujourd'hui, à la rupture d'un anévrisme.

Autriche

Vienne, 14 janvier.

On mande de Nisch à la *Correspondance politique* de Vienne: Après la réception du jour de l'an, le prince Milan, accompagné de sa suite, a fait en grande cérémonie une visite à M. Ristitch et lui a dit : « Je suis venu vous offrir mes vœux à l'occasion du nouvel an et je profite de l'occasion pour vous donner l'assurance de ma bienveillance et vous exprimer toute ma satisfaction, ainsi que toute ma gratitude pour ce que vous avez fait jusqu'ici. Continuez à travailler avec la même énergie pour le bien de la patrie. »

On attribue à la visite du prince une importance significative.

Les bruits relatifs à des trouble qui auraient eu lieu à Semendria et à Yavor sont dénués de fondement.

Espagne

Madrid, 14 janvier.

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, l'adresse de félicitations au Roi a été votée à l'unanimité.

Les minorités se sont abstenues.

La discussion sur l'abolition de l'esclavage est commencée.

M. Guzman, député de Cuba, a demandé l'abolition sans patronage.

Alsace-Lorraine

Strasbourg, 14 janvier.

Dans la circonscription de Saverne, M. Goldenberg, fabricant, candidat autonomiste. a été élu député au Reichstag à la presque unanimité, en remplacement de M. Schneengans, qui a donné sa démission pour accepter des fonctions dans l'administration centrale d'Alsace-Lorraine.

Indes anglaises

Calcutta, 14 janvier.

Un grand nombre de Mohmunds ont franchi le fleuve Kambakka.

On a appris que des tribus du Kohistan s'étaient de nouveau rassemblées près de Lundikotal et de Dakka.

Des renforts anglais ont été envoyés aux deux endroits, afin de prendre immédiatement l'offensive.

Kusuf-Khan a été nommé gouverneur du district de Logar.

Etats-Unis d'Amérique

New-York, 14 janvier.

Le général Chamberlain, répondant à la demande de M. Lawson, refuse de reconnaître ce dernier comme gouverneur de l'Etat du Maine, et déclare qu'il ne reconnaîtra personne, jusqu'à ce que le Tribunal suprême ait donné son opinion.

M. Garfield, républicain, a été élu sénateur de l'Ohio, en remplacement de M. Thusman, démocrate.

New-York, 14 janvier.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce que deux dépressions traversent l'Atlantique et arriveront, avec une augmentation d'énergie, sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la Norwége et de la France, entre le 18 et le 20.

Neige et verglas.

Sur les côtes de la Grande-Bretagne, bourrasques du Sud inclinant au Nord-Ouest, et peut-être en France, pluie et forts vents de l'Est tournant au Nord.

New-York, 14 janvier.

Une dépêche du *New-York Herald* annonce qu'une inondation a eu lieu le 4 janvier dans l'île Saint-Christophe (Antilles anglaises), 200 personnes environ ont été noyées ; les dommages sont évalués à 250,000 dollars.

Washington, 14 janvier.

La Chambre des représentants a voté un vill exemptant des droits d'importation les antiquités classiques.

Un meeting pour secourir l'Irlande aura lieu le 20 janvier.

Le vice-président des Etats-Unis, plusieurs membres du cabinet et de la Chambre des représentants et de nombreux sénateurs ont adhéré à ce meeting.

Turquie

Constantinople, 14 janvier.

Lundi, à l'arrivée du paquebot italien, le ministre de la police, accompagné de gardes, se rendit à bord et déclara au Prince Hassan-pacha, frère du Khédive, qu'il lui était interdit de descendre à terre, et qu'un navire turc était prêt à le recevoir.

Le Prince ayant refusé de quitter le paquebot, le ministre de la police se retira, laissant à bord un colonel avec des gardes.

Le consul d'Italie, informé de cet incident, se rendit immédiatement à bord, et invita le colonel et ses gardes à se retirer : ce qu'ils firent.

Le Prince eut dans la soirée la permission de descendre à terre.

Le jour suivant, le ministre plénipotentiaire italien, M. Corti, adressa au ministre turc des affaires étrangères une lettre demandant à titre de réparation qu'une lettre d'excuses lui fût adressée et qu'une visite lui fût faite par le ministre de la police.

La Porte a accédé à cette double demande. M. Corii a reçu hier la note qu'il réclamait et la visite du ministre de la police doit lui être faite aujourd'hui.

Constantinople, 14 janvier.

Les Monténégrins ont attaqué le 7 janvier, Méta près Plava et ont capturé 200 têtes de bétail.

Le lendemain ils ont marché sur Gussinje et Plava, et après un sanglant combat les Albanais leur ont repris les villages de Velika, Ipek et Ezanitcha.

Les Monténégrins ont eu 40 hommes tués ou blessés ; les Albanais ont perdu environ 50 hommes.

DERNIERE HEURE

M. GAMBETTA

Paris, 15 janvier.

M. Gambetta a pris la présidence de la Chambre des députés.

Ce n'est que ce matin qu'il a définitivement résolu de l'accepter.

D'aucuns prétendent qu'il ne prononcera aucune allocution en prenant possession du fauteuil de la présidence ; d'autres prétendent, au contraire, qu'il remerciera ses collègues.

COMMISSION DU DIVORCE

Paris, 15 janvier.

La Commission nommée pour examiner la proposition de loi relative au divorce s'est réunie aujourd'hui.

Elle accepte l'ancienne rédaction du code civil avec les modifications suivantes :

Le divorce devrait être prononcé par les tribunaux sur le consentement mutuel des époux, après 45 ans d'âge pour la femme et 20 ans de ménage.

Une absence de plus de 3 ans de l'un des époux serait également une cause de divorce.

Enfin, si l'un des époux subissait une condamnation correctionnelle ayant un caractère de dégradation morale, le divorce pourrait être prononcé après l'appréciation des tribunaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 15 janvier 1880

Présidence de M. GAMBETTA.

Après plusieurs rectifications au procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT donne lecture de divers projets déjà adoptés par le Sénat et portant ouverture de différents crédits.

Election d'un vice-président

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un quatrième vice-président.

En voici les résultats :

Votants	286
Bulletins blancs ou nuls	19
Suffrages exprimés	267
Majorité	134

M. Denfort de Civrac est élu, par 240 voix.

BULLETIN FINANCIER

DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000
11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, le 14 janvier

Le 5 0/0 est revenu à ses cours d'avant-hier ; les petits rentiers qui ont pris peur ont encore une fois fait une mauvaise opération; c'est là le sort réservé à ces personnes qui achètent et vendent sans pouvoir consulter des gens ayant l'expérience de la Bourse; nous avons pour notre compte la satisfaction d'avoir prémuni nos lecteurs contre la panique chaque fois que les bruits de conversion ont été mis en circulation.

Le 5 0/0 était peu animé mais très-ferme, il a gagné à 25 à 116,55; le 3 0/0 à 81,65 et l'amortissable à 83,35 étaient plus faibles.

Les transactions n'étaient pas plus importantes sur les institutions de Crédit que sur les rentes, et les derniers cours sont sensiblement les mêmes qu'hier; le *Crédit Foncier* est à 1,120, la *Banque Hypothécaire* à 57,375, le *Crédit Lyonnais*, à 88,375; la *Banque d'Escompte* à 795, la *Banque de Paris*, à fr. 868,75 le *Crédit Mobilier Espagnol* était demandé de 688,75 à 6,90; la *Banque national* donnait lieu à des affaires suivies à 660.

Les obligations du Crédit mobilier Espagnol ont un marché animé; le cours de 300 ne tardera pas à être atteint, l'acheteur à ce prix fera encore un placement à 5 0/0, son revenu de 15 fr. étant net d'impôts.

Les fonds d'Etats étrangers étaient fermes, à l'exception des Russes qui finissent en réaction sur hier; le 5 0/0 *Turc* est revenu à fr 10,20; le 5 0/0 *Italien* valait fr. 79,85.

Le *Nord* a reconquis le cours de 1,500 fr.; le *Lyon* était ferme à fr. 1,167,50; il y avait encore quelques réalisations de bénéfices sur l'*Orléans* un peu lourd à fr. 1,164,75; on a fléchi à fr. 578,75 sur les *Autrichiens* et à fr. 188,75 sur les *Lombards*; il y avait quelques demandes sur le *Nord de l'Espagne* à fr. 282,50 et sur les *Portugais* à fr. 573,75.

PERDU

Une épingle en or a été perdue, lundi soir, du n° 17 de la rue Neuve au n° 220 de la rue de Lille. — Prière de la rapporter au bureau du journal.

Santé et énergie à tous

rendue sans médecine, sans purge et sans frais par la délicieuse farine de santé dite :